

31030 - Insertion professionnelle

Proposition d'approbation d'un avenant à la convention de Subvention Globale du Fonds Social Européen pour la période 2017-2020

CP/2020/439

Service chef de file :

L - Mission aménagement, développement et emploi
L11050 - Cellule FSE

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver l'aménagement par voie d'avenant de la convention de subvention globale du Fonds Social Européen pour la période de 2017-2020, en vue de prolonger la période de programmation jusqu'au 31/12/2021.

Le Département assure la gestion de crédits du Fonds Social Européen (FSE) depuis 2007 (délibération CG/2007/193). Ce positionnement fort s'inscrit dans le cadre des attributions de la collectivité en matière d'insertion des allocataires du RSA (en application de la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion) et illustre concrètement son rôle de chef de file en matière sociale.

Le FSE constitue à ce titre un levier financier capital dans le déploiement de la politique d'insertion en permettant d'augmenter l'offre d'insertion disponible sur les territoires.

Dans le cadre de la programmation du Fonds Social Européen 2014-2020, le Département du Bas-Rhin s'est vu confier la gestion d'une enveloppe de 24 678 400 euros, répartie en deux subventions globales pour les périodes 2014-2016 et 2017-2020.

Afin de tenir compte du délai nécessaire à la mise en place de la nouvelle programmation 2021/2027, la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) a, dans un premier temps, autorisé la prolongation des périodes de réalisation des opérations individuelles jusqu'au 31/12/2021, excepté l'assistance technique étendue jusqu'au 31/12/2022. Cette modification de la convention de subvention globale a fait l'objet d'un avenant signé le 17 octobre 2019.

Depuis, la DGEFP a également ouvert la possibilité aux organismes intermédiaires de prolonger la période de programmation jusqu'au 31/12/2021, permettant ainsi de programmer de nouveaux projets et de conclure des avenants aux opérations individuelles déjà conventionnées, notamment nécessaires en cas d'ajustement des plans de financement.

La commission Emploi, Insertion, Logement réunie en date du 9 novembre 2020 a également émis un avis favorable sur ce rapport.

Ainsi, il est proposé à la Commission Permanente d'autoriser la signature de l'avenant n°5 à la convention de subvention globale pour la période 2017/2020, jointe en annexe au présent rapport, visant à étendre la période de programmation des opérations

individuelles au 31/12/2021

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président,

- approuve la modification de la convention de « subvention globale » de crédits Fonds Social Européen pour la période de programmation 2017-2020, visant à prolonger la période de programmation jusqu'au 31/12/2021 ;

- autorise par ailleurs son Président à signer l'avenant n°5 à la convention de « subvention globale » de crédits Fonds Social Européen pour la période de programmation 2017/2020 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Etat, joint au présent rapport.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY